

# COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 OCTOBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 12 octobre à 16h30, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de M. Serge FAYET, Maire.

*Nombre de conseillers municipaux en exercice : 9*

*Date de convocation : 08/10/2019*

**Présents** : DUCOURET Dominique, GARNIER Anne-Marie, GIRARD-PUPIN Fanny, GOUILLARDON Séverine, PERI Sandrine, BONNOT Marc, FAYET Serge, GIRARD Michel,

**Absents** : LESUEUR Thierry.

**Secrétaire de séance** : Mme Dominique DUCOURET.

Le compte-rendu du précédent conseil en date du 07/10/2019 est approuvé à l'unanimité.

## 1- DÉLIBÉRATIONS

### N° 55/2019 -Réhabilitation garage Saint-André - Décision suite consultation des entreprises

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du projet de réhabilitation du garage Saint-André, un avis d'appel public à la concurrence a été publié du 17/09/2019 au 30/09/2019 sur le profil acheteur de la commune.

La consultation a été lancée en procédure adaptée fractionnée en 9 lots :

Lot 01 : TERRASSEMENT - VRD - ASSAINISSEMENT

Lot 02 : DEMOLITION - GROS ŒUVRE

Lot 03 : ENDUITS EXTERIEURS

Lot 04 : CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE

Lot 05 : MENUISERIES EXTERIEURES, INTERIEURES ET PORTAILS

Lot 06 : ISOLATION - PLATRERIE - PEINTURES

Lot 07 : CARRELAGES - FAÏENCES

Lot 08 : ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE - VMC

Lot 09 : PLOMBERIE - SANITAIRES

La CAO s'est réunie le 30/09/2019 à 18h00 pour procéder à l'ouverture des plis, puis le 07/10/2019 à 18h pour procéder à l'analyse des offres.

M. le Maire présente à l'assemblée l'avis consultatif de la CAO qui :

- constate que le classement des offres proposées porte le montant global du marché de travaux à 182 430.47 € HT et rappelle que le conseil municipal a alloué un budget de 117 000 € HT à ce projet ;
- propose d'abandonner la procédure.

M. le Maire rappelle que le projet initial, d'un montant estimatif de 117 000 € HT, a été modifié au dépôt du permis de construire suite aux préconisations des différents services (ABF, CAUE), le projet étant situé dans le périmètre d'un monument historique. Ces modifications ont porté le coût estimatif à 196 500 € HT.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**DECIDE** de déclarer la procédure de passation du marché sans suite pour « motif d'intérêt général » d'ordre budgétaire en application de l'article R. 2185-1 du code de la commande publique, le coût des travaux dépassant de façon significative les crédits alloués à ce projet.

**PRECISE** qu'un projet de ce montant est incompatible avec les capacités financières de la collectivité.

**CHARGE** le Maire d'informer les entreprises ayant participé à la consultation qu'il ne sera pas donné suite à cette procédure pour les raisons évoquées ci-dessus.

### N° 56/2019 - Vente parcelles BI 127 et 133 - Délégation de signature

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 40/2019 du 03/06/2019 acceptant la cession des parcelles cadastrées section BI n° 127 et n° 133 au Groupement Forestier PPL pour la somme de 5 400 €.

Il explique que la signature de l'acte authentique doit avoir lieu le 15 octobre prochain chez Maître Claude GRAULIERE à Saint-Amand-Tallende, et qu'il ne pourra pas être présent, étant empêché à cette date.

Il propose à l'assemblée de l'autoriser à déléguer sa signature à un collaborateur de l'Etude. Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

**AUTORISE** M. le Maire à déléguer sa signature à tout collaborateur de Maître Claude GRAULIERE, Maître Sonia VIDAL-GIL, Maître Christelle RIMOUX-ROGUE, Notaires associés à SAINT-AMANT-TALLENDE (63450), 1 rue du Parc, dans le cadre de la vente des parcelles parcelles cadastrées section BI n° 127 et n° 133 au Groupement Forestier PPL, prévue le 15 octobre 2019.

## **2- QUESTIONS DIVERSES**

---

Néant.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 16h50**